

**DEMANDE D'ADMISSION DANS UNE ECOLE HORS DU PERIMETRE DE RECRUTEMENT
(DEROGATION SCOLAIRE – FAMILLES HORS JOIGNY) 2021-2022**
(à remplir en un seul exemplaire par la famille et à transmettre au directeur de l'école demandée)

Enfant	Responsable de l'enfant	Ecole actuelle	Ecole demandée	Motifs de la demande
NOM :	NOM : E.....	(Si l'enfant n'est pas encore scolarisé, indiquer l'école de la commune ou du périmètre)	
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Adresse précise :
Classe que l'élève suivra à la rentrée :	Tél. :
				Date Signature,

AVIS Du directeur de l'école demandée	AVIS DU MAIRE De la commune de résidence	IMPORTANT	DECISION du MAIRE
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Refus Motifs : Date Signature,	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Refus Motifs : E..... A..... Le..... Signature,	La décision cochée → ci-contre supposera que les obligations de dépenses auront été résolues par accord préalable entre les communes concernées compte tenu des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 et de la circulaire interministérielle du 22 mars 1985	<input type="checkbox"/> Refus Dans ce cas indiquer le motif : <input type="checkbox"/> Accord Dans ce cas, le présent accord tient lieu de certificat d'inscription prévu par l'arrêté ministériel du 26 janvier 1978. Il sera remis au directeur de l'école demandée. A....., le..... Signature,